

Procès-verbal Comité syndical du 23 juillet 2025 Saint-Mathieu

Étaient présents :

Collège régional : Colette LANGLADE, Edwige GAGNEUR

Collège départemental : Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes : Maryline ALLAFORT, Thierry DAUCHART, Roland GARNICHE, Christian DESROCHE, Claudine LATHIÈRE, Gérard CHAPEAU, Loïc GAYOT, Jean LEGOFF, Emmanuel DEXET, Gaëtan MOULY, Bernard JARRY, Alain COUSSY, Dominique VILLEVEYGOUX, Gervais LAMARE, Frédéric GAILLARD, Jean-François BOYER, Lies SWIDERSKI, Henri LONGIERAS, Henri SEEGER, Éric LAFONTAINE, Sébastien FISSOT, Fabrice CHAMINADE, Muriel GARAUD, Florence FAURE, Céline DUDOGNON, Isabelle HECKELMANN, Solange COTTA, Paulette LACROIX, Jacques PENICHO, Chantal GARRIGOU-GRANDCHAMP, Francine BERNARD, Pascal MECHINEAU, Christelle THORE, Lucien COINDEAU

Excusés et absents :

Collège régional : Catherine LA DUNE, Mélanie PLAZANET, Jean-Pierre RAYNAUD, Florence JOUBERT, Jonathan PRIOLEAUD, Marilyne FORGENEUF

Collège départemental : Mélanie CELERIER, François BOISSERIE, Pascal BOURDEAU

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes : Dominique MARCETEAU, Cécile GRASSET, Stéphane BERNARD, Virginie CHABAUD, Catherine PEROUX, René MALLEFONT, Alexandre GUYRITS, Hervé BROUSSE, Christian JULIEN, Françoise RENET LOWINGS, Sylvain LACOUR, Séverine DUREISSEIX, Jacques FLORANT, Claudette LORGUE, Frédérique GODARD, Pierre ROUSSARIE, Danielle FAUCHER, Dominique JARDIN, Éric ROULAUD, Michel AUPETIT, Fabrice KITTING, Nora SABOURDY SCHNEIDER, Jean-Christophe MAUGAN, Michel MAZEAU, Pascal CURNARIE, Laurent BOUCHERON, Aurélie VOISIN, Gérard TRICONE, Christian GAILLOT, Raoul RECHIGNAC, Dominique MOLINA, Didier CHEYRADE, Stéphanie MARCENAT, Jérôme SUET, Manuel LORENZO, Claudine PELISSON, Sandrine DENIS, Benoît BATISSOU, Nadia DUFORT, Pierre-Yves DUWOYE, Frédéric ANTOINE, Moïse BONNET, Vincent HELIER, Bernard GERING, Christian ALLARY, Fabien HABRIAS, Laurent MENUT, Franck LAUGERE, Muriel HARTWICH, Jocelyne MAILLARD, Christian SCIPION, Stéphane MAZIERE, Janet VENN-CINTAS, Aude de COURCEL, Jean-Paul BONNIN, Marie-José HEGARAT, Marie-Jeanne DARTOUT, Jean-Pierre PATAUD, Julien MARIÉ, Jean-Pascal GOUILHERS, Grégoire VILLEDEY, Florence KRAUSE, Christine GAREL, Sylvie GOURAUD, Marie-Pierre MISSAULT, Stéphane FAYOL, Corinne ROLAND, Valérie DUMAINE, Christine BALLAY, Guillaume BAGNERIS, Philippe BASILE, Denis VINET, Alexandre DURET, Audrey BOUREAUX, Pierre HACHIN, Alain DURIS, Bernard VAURIAC, Pascal CLUZEAU, Jean-Michel CHABAUD, Michelle CANTET, Pierre MILLET-LACOMBE, Alain CAILLOT, Serge VIROULET, René LALISOU, Philippe FRANCOIS, Francis SEDAN, Pascal DAUBIGNEY, Michèle ROY, Frédéric DUTHEIL

Ont donné pouvoir :

Collège régional : Catherine LA DUNE à Edwige GAGNEUR, Jonathan PRIOLEAUD à Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES, Marilyne FORGENEUF à Pascal MECHINEAU

Collège départemental : Pascal BOURDEAU à Pascal MECHINEAU, François BOISSERIE à Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes : Dominique MARCETEAU à Henri SEEGER, Philippe FRANCOIS à Jean LEGOFF, Cécile GRASSET à Céline DUDOGNON, Hervé BROUSSE à Emmanuel DEXET, Christian JULIEN à Gaëtan MOULY, Nadia DUFORT à Dominique VILLEVEYGOUX, Aude de COURCEL à Colette LANGLADE, Marie-Jeanne DARTOUT à Bernard JARRY

Il est noté au PV que Marilyne FORGENEUF est arrivée à 19h et repartie à 19h30 après avoir participé au débat sur les Enr.

Membres	En exercice	Présents	Présents et représentés	Valeur d'une voix	Total voix par collège	Total des voix
Collège des Régions	8	2	5	15.3	76.5	138,9
Collège des Départements	4	1	3	6.8	20,4	
Collège des communes, communautés de communes et villes-portes	123	34	42	1	42	
TOTAL	135	37	50	-	138,9	

Le quorum est atteint.

Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES accueille les participants et remercie Mme la maire de Saint-Mathieu.

Ouverture de séance à 18h20.

La présidente constate que le quorum est atteint.

Francine BERNARD est désignée secrétaire de séance.

Le compte-rendu du Comité syndical précédent, en date du 02 juillet 2025, est adopté à l'unanimité.

1- Délibération sur les Critères d'acceptabilité des projets EnR

Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES, présidente du PNR Périgord-Limousin, ouvre le débat en rappelant les principes de la délibération soumise à discussion. Celle-ci vise à définir des critères d'acceptabilité pour les projets d'énergies renouvelables (EnR), notamment les projets éoliens, dans le cadre de la révision de la Charte du Parc.

Elle insiste sur le contexte particulier et les enjeux de calendrier :

Le Parc est actuellement en phase de révision de sa Charte. Plusieurs institutions — la DREAL, le CNPN et les services de la Région Nouvelle-Aquitaine — ont fait savoir qu'elles attendent une prise de position claire du PNRPL sur les conditions d'implantation des EnR sur son territoire. Ces remarques soulignent la nécessité de définir une ligne directrice cohérente, intégrable dans les documents d'aménagement et d'urbanisme locaux.

Le Parc a jusqu'à octobre pour adopter cette position. A défaut, la révision de la Charte pourrait être fragilisée. Cette échéance donne à ce débat une dimension stratégique et urgente, dans un contexte où les collectivités doivent concilier transition énergétique, préservation des paysages, et cohérence territoriale.

Interventions des membres du comité

Pascal MÉCHINEAU, vice-président du Parc et président de la communauté de communes Périgord Nontronnais, regrette le manque de concertation avec les EPCI. Il rappelle qu'un groupe de travail s'est réuni à ce sujet, mais estime que le document proposé ne lui convient ni sur le fond ni sur la forme. Il demande que l'on suspende le processus afin de permettre une meilleure implication des intercommunalités.

Emmanuel DEXET, président de la communauté de communes Pays de Nexon - Monts de Châlus, Châlus partage ces réserves. Il critique la méthode, notamment la réunion du 7 juillet, qu'il juge précipitée. S'il soutient les objectifs de sobriété, d'efficacité énergétique et de souveraineté territoriale, il estime que les critères proposés freinent le développement des EnR et contredisent les directives nationales. Il annonce qu'il ne votera pas la délibération, préférant une approche plus consensuelle. Il questionne également la portée juridique de la Charte vis-à-vis des documents d'urbanisme.

Christian DESROCHE intervient pour soutenir les propos d'Emmanuel Dexet. Il partage ses inquiétudes sur la méthode et insiste sur l'importance d'un travail collectif avec les EPCI. Il plaide pour des critères plus ouverts, afin de ne pas bloquer les projets locaux.

Bernard JARRY rappelle que la démarche initiale visait à faciliter la production d'avis du Parc sur les projets EnR. Il appelle à rechercher une convergence entre les attentes des EPCI et les propositions du Parc. Il souligne que l'objectif partagé était de tendre vers 50 % d'EnR, mais qu'il n'a jamais été question d'atteindre 100 %. Il encourage à poursuivre le travail collectif.

Dominique VILLEVEYGOUX considère que certains critères relèvent du bon sens, mais s'interroge : une fois tous les critères appliqués, reste-t-il réellement des zones disponibles pour implanter des éoliennes ?

Loïc GAYOT évoque les réunions liées à la "mesure 14" et déplore l'ambiguïté du document. Il appelle à plus de clarté : "Si l'on ne veut pas d'éoliennes, il faut l'écrire clairement." Il défend les projets éoliens citoyens et critique certaines distances d'exclusion trop strictes, comme les 200 mètres en lisière forestière, qui rendraient tout développement impossible dans le Parc. Il rappelle que l'objectif de 50 % repose sur un équilibre avec le

nucléaire. Il regrette que le débat soit centré sur l'éolien, sans discussion sur les autres EnR, notamment la méthanisation, quasiment absente du document.

Marilyne FORGENEUF souligne que les élus n'ont pas eu de carte présentée lors des réunions. Elle exprime le souhait que les critères soient traduits spatialement et que différents scénarios soient cartographiés. Elle estime que certains critères sont acceptables mais que le projet revient à transférer la production d'EnR vers d'autres territoires. Le PNRPL ne reflète pas la moyenne nationale ; les 50 % d'objectif ne peuvent y être appliqués mécaniquement. Elle évoque l'acceptabilité possible des projets éoliens citoyens et regrette l'absence de référence aux PCAET dans la réflexion.

Henri SEEGERs, membre du groupe de travail, considère que toutes les questions n'ont pas été suffisamment abordées. Il appelle à viser un vrai mix énergétique, rappelant les difficultés rencontrées en Allemagne en période hivernale, en l'absence d'éolien ou de solaire. Il insiste sur un objectif de sobriété et évoque les capacités d'accueil identifiées par la DREAL, bien que réparties de manière inégale. Il relaie également l'avis du Conseil scientifique du Parc.

Frédéric GAILLARD estime qu'un critère essentiel manque : la prise en compte des projets participatifs. Pour lui, les modalités de gouvernance doivent faire partie de l'évaluation de l'acceptabilité.

Colette LANGLADE revient sur la réunion à Saint-Paul-la-Roche, qu'elle juge utile pour affirmer l'adaptation locale aux enjeux EnR. Elle considère néanmoins que les zones d'exclusion proposées sont trop nombreuses et trop restrictives, ce qui compromettrait tout développement.

Enfin, **plusieurs élus** demandent un état des lieux de la consommation et de la production énergétique actuelles sur le territoire ainsi qu'une cartographie claire des critères proposés, avec déclinaison en plusieurs scénarios possibles.

Conclusion de la Présidente

Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES conclut en proposant l'organisation de visites par la direction dans chacune des communautés de communes du territoire. Ces rencontres doivent permettre de confronter les critères proposés aux réalités locales, d'échanger sur les projets portés par les EPCI, et d'ajuster si nécessaire les orientations retenues à partir des cartes produites par le Parc.

Elle insiste sur le fait que ces visites devront impérativement être terminées au plus tard 15 jours avant la tenue du comité syndical prévu en octobre, afin de permettre l'élaboration d'une position claire, consolidée et partagée. Cette échéance est essentielle pour intégrer les conclusions du débat dans la version finale de la Charte, conformément aux attentes de la DREAL, du CNPN et des services de la Région Nouvelle-Aquitaine.

2- Délibérations complémentaires :

Les demandes suivantes n'appellent aucune remarque particulière et sont adoptées à l'unanimité :

- Demande de financement au Fonds vert 2025 dans le cadre du programme LIFE "Abeilles sauvages dans les PNR de Nouvelle-Aquitaine", pour intégration dans les démarches territoriales ;
- Projet d'avenant au programme LIFE Wild Bees, visant à prolonger le contrat jusqu'en 2027 à budget constant ;
- Engagement du PNR dans le cadre de la candidature au pôle d'excellence des métiers d'art et du design en Nouvelle-Aquitaine, par la signature de l'accord de consortium.
-

3- Conclusion du comité syndical

Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES conclut en remerciant l'Assemblée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h05.

La Présidente,
Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES



